



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°32 DU SAMEDI 30/03/2024**

Réunion du 25 mars 2024

Président : François RIOUFFREY  
Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.  
Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### RECEPTION DOSSIERS

#### FORFAIT GENERAL

- Affaire n° R124** - Critérium CD3 Poule D 517279 L'HORME
- Affaire n° R125** - Seniors D2 Poule B 534257 ASA CHAMBON FEUGEROLLES 2
- Affaire n° R126** - Seniors D1 545881 ROANNE PARC 1
- Affaire n° R128** - Critérium CD3 Poule C 547447 DERVAUX 6
- Affaire n° R129** - Féminines Seniors à 8 D2 509599 FEURS

#### FORFAITS SIMPLES

- Affaire n° R108** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule A J4
- Affaire n° R109** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2 J13
- Affaire n° R110** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A J3
- Affaire n° R111** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule A J3
- Affaire n° R112** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2 Poule A J10
- Affaire n° R113** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 à 8 Poule A J4
- Affaire n° R114** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1 J14
- Affaire n° R115** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule B J10
- Affaire n° R116** - Dossier transmis par la Commission Futsal Seniors phase 2 Poule B J4
- Affaire n° R117** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U14 D1 J15
- Affaire n° R118** - Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié CD3 Poule A J13
- Affaire n° R119** - Dossier transmis par la Commission Foot Diversifié CD2 Poule A J13
- Affaire n° R120** - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D1 J15
- Affaire n° R121** - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 D2 J6
- Affaire n° R122** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D2 Poule G J4
- Affaire n° R123** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule A J11

### DÉCISIONS

**N° R108 : rencontre n°27652509 du 14/01/24 – U15 D4 Poule A : FCI ST ROMAIN LE PUY – ANZIEUX FCMG**  
Match perdu par forfait à FCI ST ROMAIN LE PUY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ANZIEUX FCMG) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R109 : rencontre n°26605400 du 02/03/24 – U17 D2 : OC. ONDAINE – RIVE DE GIER 2**

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (OC. ONDAINE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R110 : rencontre n°27650454 du 02/03/24 – U18 D3 Poule A : VEAUCHE 3 – CELLIEU 2**

Match perdu par forfait à CELLIEU 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VEAUCHE 3) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R111 : rencontre n°27650427 du 02/03/24 – U18 D3 Poule A : ST JEAN BONNEFONDS – ST CHAMOND FEU VERT**

Match perdu par forfait à ST CHAMOND FEU VERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST JEAN BONNEFONDS) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R112 : rencontre n°26537041 du 02/03/24 – U18 D2 Poule A : PAYS DE COISE – ST PAUL/DOIZIEUX 2**

Match perdu par forfait à ST PAUL/DOIZIEUX 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PAYS DE COISE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R113 : rencontre n°27652300 du 03/03/24 – U15 à 8 Poule A : TARENTAIZE BEAUBRUN – LOIRE FOREZ 3**

Match perdu par forfait à LOIRE FOREZ 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (TARENTAIZE BEAUBRUN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R114 : rencontre n°26512652 du 02/03/24 – U18 D1 : CELLIEU – SAVIGNEUX MONTBRISON 2**

Match perdu par forfait à SAVIGNEUX MONTBRISON 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R115 : rencontre n°27651938 du 17/03/24 – U15 D4 Poule B : AVANT GARDE ST ETIENNE – GRAND CROIX LORETTE**

Match perdu par forfait à GRAND CROIX LORETTE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (AVANT GARDE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R116 : rencontre n°27857227 du 21/03/24 – Seniors Inter-Districts Poule B : CLERMONT METROPOLE 2 – ROANNE FUTSAL**

Match perdu par forfait à ROANNE FUTSAL, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CLERMONT METROPOLE 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R117 : rencontre n°26518399 du 17/03/24 – U14 D1 : St Priest en Jarez – St Etienne Sud**

Match perdu par forfait à St ETIENNE SUD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST PRIEST EN JAREZ) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R118 : rencontre n°26707909 du 23/03/24 – Critérium CD3 Poule A : MONTS DU FOREZ – PLAINE PONCINS**

Match perdu par forfait à MONTS DU FOREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PLAINE PONCINS) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R119 : rencontre n°26485871 du 23/03/24 – Critérium CD2 Poule A : ST GALMIER CHAMBŒUF 5 – BENNES MARREL 5**

Match perdu par forfait à BENNES MARREL 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST GALMIER CHAMBŒUF 5) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R120 : rencontre n°26906667 du 23/03/24 – Seniors Féminines à 8 D1 : BONSON ST CYPRIEN – MONTAGNES DU MATIN**

Match perdu par forfait à BONSON ST CYPRIEN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTAGNES DU MATIN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R121 : rencontre n°27752411 du 23/03/24 – Féminines U15 D2 : RIORGES – MONTAGNES DU MATIN**

Match perdu par forfait à RIORGES, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTAGNES DU MATIN) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**N° R122 : rencontre n°27805187 du 23/03/24 – U13 D2 Poule G : SE. MONTREYNAUD – LOIRE FOREZ 2**

Match perdu par forfait à LOIRE FOREZ 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE. MONTREYNAUD) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R123 : rencontre n°27652836 du 24/03/24 – U15 D4 Poule A : LOIRE FOREZ 2 – ST ROMAIN LE PUY 2**

Match perdu par forfait à ST ROMAIN LE PUY 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LOIRE FOREZ 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art.23.3.2 des règlements du District.

**AMENDES**

Amende pour forfait général

517279 : L'HORME	100 €
534257 : ASA. CHAMBON FEUGEROLLES	100 €
545881 : ROANNE PARC	100 €
547447 : DERVAUX	100 €
509599 : FEURS	100 €

Amende pour forfait simple

504771 : ST ROMAIN LE PUY	30 €
500153 : RIVE DE GIER	30 €
517999 : CELLIEU	30 €
554178 : ST CHAMOND FEU VERT	30 €
529727 : ST PAUL/DOIZIEUX	30 €
582208 : LOIRE FOREZ	30 €
552955 : SAVIGNEUX MONTBRISON	30 €
516403 : GRAND CROIX LORETTE	30 €
564303 : ROANNE FUTSAL	50 €
582734 : ST ETIENNE SUD	30 €
580991 : MONTS DU FOREZ	50 €
602380 : BENNES MARREL	50 €
551926 : BONSON ST CYPRIEN	50 €
547504 : RIORGES	30 €
582208 : LOIRE FOREZ	30 €
504771 : ST ROMAIN LE PUY	30 €

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF

*J'ai une question ...*



**« Je me déplace ce week-end et mon adversaire joue sous les mêmes couleurs.**

**Qui change de couleur... ? »**



En compétition District, si la couleur des maillots est identique ou prête à confusion, c'est le club recevant qui doit changer de couleur de maillot. (Art 34 des R.S. du DLF)

Tous les maillots doivent être numérotés de 1 à 14.

Sur terrain neutre, c'est le club le plus récemment affilié qui doit changer de couleur de maillot.